L'origine contemporaine des gangs armés en Haïti

Marc-Donald VINCENT

Discipline de recherche : « Histoire et Gouvernance »

Auteur correspondant : Marc-Donald Vincent

Courriel : vmarcdonald@gmail.com

2024 | Volume : 1 (numéro : 1) | pages 1 à 13

Article disponible en ligne à l'adresse :

Lien de l'article : https://www.lescientifique.org/rhsshvolume1numero1

© *Revue Haïtienne des Sciences Sociales et humaines (RHSSH)*, 2024

La *Revue Haïtienne des Sciences Sociales et humaines (RHSSH)* est une revue scientifique du *Centre de Recherche Intégrée et Scientifique d'Haïti (CRISH)* créé le 10 novembre 2017. S'ajoutant à la RHSSH, le CRISH héberge plusieurs autres revues scientifiques qui publient des articles scientifiques originaux prenant les formes d'articles théoriques, d'articles empiriques et d'articles de synthèse. Les articles publiés couvrent notamment les disciplines des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et de la vie et le domaine du combitisme. Entre autres, le *Centre de Recherche Intégrée et Scientifique d'Haïti* héberge un journal socioprofessionnel, *Le Scientifique,* publiant des actualités sociales et professionnelles.

Citation APA :

Vincent, M. D. (2024). L'origine contemporaine des gangs armés en Haïti. *Revue Haïtienne des Sciences Sociales et humaines*, 1(1), 1-13. Consulté sur https://www.lescientifique.org/rhsshvolume1numero1

Résumé

Cet article essaie de documenter l'évolution des gangs armés en Haïti selon les politiques sociogouvernementales. Car, l'histoire des gangs armés aussi connus sous le nom de troupe de malfaiteurs ou de bande criminelle, en Haïti, ne date pas d'aujourd'hui. Car, elle s'inscrit depuis l'origine dans l'histoire du pays (Alcin, et al., 2023). Néanmoins, pendant l'époque contemporaine, elle remonte à la période de François Duvalier suite à la création des *Volontaires de la Sécurité Nationale* (VSN) en 1959 plus connus sous le nom de *Tonton Makout*. De là, la prolifération du phénomène de gangstérisation en Haïti s'explique par l'inadéquation des politiques adoptées, la mauvaise gouvernance et l'ingérence de la communauté internationale vis-à-vis de la première république noire libre au monde. De nos jours, à la fin du premier quartile du XXIème siècle, la situation d'insécurité régnant en Haïti prolifère dans un terrain fertile comme de la mauvaise herbe. Mais, qu'est-ce qui explique cette fertilité ? En quoi la mauvaise gouvernance s'avère un facteur de création et de renforcement des gangs en Haïti ? Quelle corrélation existe entre l'adoption de politiques inadéquates, l'ingérence internationale et l'origine contemporaine des gangs armés en Haïti ?

Mots-clés : Communauté internationale, Gangs armés, Haïti, Ingérence, Mauvaise gouvernance.

Abstract

This article attempts to document the evolution of armed gangs in Haiti according to socio-governmental policies. Because, the history of armed gangs, also known as gangs of criminals or criminal gangs, in Haiti is not new. Because it has been part of the history of the country since the beginning (Alcin, et al., 2023). However, during the contemporary period, it dates back to the period of François Duvalier following the creation of the *National Security Volunteers* (VSN) in 1959, better known under the name of *Tonton Makout*. From there, the proliferation of the phenomenon of gangsterization in Haiti can be explained by the inadequacy of the policies adopted, bad governance and the interference of the international community vis-à-vis the first free black republic in the world. Nowadays, at the end of the first quartile of the 21st century, the situation of insecurity reigning in Haiti proliferates in fertile ground like weeds. But what explains this fertility? How is bad governance a factor in the creation and strengthening of gangs in Haiti? What correlation exists between the adoption of inadequate policies, international interference and the contemporary origin of armed gangs in Haiti?

Keywords: Armed gangs, Bad governance, Haiti, Interference, International community.

Rezime

Atik sa a eseye konprann evolisyon gang ame ann Ayiti dapre politik sosyal ak gouvènmantal yo. Paske, istwa gang ame yo ki gen ti non jwèt gang kriminèl pa nouvo an Ayti paske li te fè pati istwa peyi a depi nan kòmansman (Alcin, et al., 2023). Men, pandan peryòd n ap viv la, li jwenn orijin li nan peryòd François Duvalier apre rejim sa te fin kreye *Volontè Sekirite Nasyonal* (VSN) an 1959 ke nou pi byen konnen sou non *Tonton Makout*. Apati de la, genyen plizyè konpòtman ki eksplike pwopagasyon fenomèn gangsterizasyon an k ap layite kò l nan peyi a. Faktè ki eksplike fenomèn sa se aplikasyon yon bann politik degrenngòch ki pa adapte ak Ayti, move gouvènans ak enjerans kominote entènasyonal la anfas premye repiblik nwa lib nan mond lan. Jounen jodi a, nan finisman premye katil 21yèm syèk la, sitiyasyon ensekirite k ap domine Ayti a gaye kò l nan tè ki ka donnen tankou raje. Men, ki sa ki eksplike fètilite sa a ? Ki sa ki eksplike move gouvènans se yon faktè nan kreyasyon ak ranfòsman gang an Ayti ? Ki relasyon ki genyen ant adopsyon politik ki pa apwopriye, enjerans entènasyonal ak orijin gang ame Ayti konnen nan moman an ?

Mo kle : Ayiti, Enjerans, Gang ame, Kominote entènasyonal, Move gouvènans.

Introduction

L'histoire des gangs armés aussi connus sous le nom de troupe de malfaiteurs ou de bande criminelle, en Haïti, ne date pas d'aujourd'hui. Car, elle s'inscrit depuis l'origine dans l'histoire du pays (Alcin, et al., 2023). Néanmoins, pendant l'époque contemporaine, elle remonte à la période de François Duvalier suite à la création des Volontaires de la Sécurité Nationale (VSN) en 1959 plus connus sous le nom de Tonton Makout. De là, la prolifération du phénomène de gangstérisation en Haïti s'explique par l'inadéquation des politiques adoptées, la mauvaise gouvernance et l'ingérence de la communauté internationale vis-à-vis de la première république noire libre au monde. De nos jours, à la fin du premier quartile du XXIème siècle, la situation d'insécurité régnant en Haïti prolifère dans un terrain fertile comme de la mauvaise herbe. Mais, qu'est-ce qui explique cette fertilité ? En quoi la mauvaise gouvernance s'avère un facteur de création et de renforcement des gangs en Haïti ? Quelle corrélation existe entre l'adoption de politiques inadéquates, l'ingérence internationale et l'origine contemporaine des gangs armés en Haïti ?

Comme mentionné, Haïti n'est pas à sa première vague de gangstérisation. Pour certains chercheurs comme Alcin, *et al*. (2023), le gangstérisme s'inscrit depuis l'origine d'Haïti suite aux différents mouvements de révolution et de lutte acharnée pour le pouvoir politique et économique. La crise multidimensionnelle que fait face Haïti (Dorcé, *et al.*, 2016) envenime sa précarité au point d'ignorer les causes structurelles de la prolifération des gangs en Haïti. Considérant la situation contemporaine d'Haïti, les membres des bandes criminelles qui sévissent en Haïti représentent le bouc émissaire de tous les maux du pays. Ils sont fustigés comme des fauteurs de troubles et de désolation en Haïti. Entre autres, ils sont répertoriés comme majoritairement de jeunes violents responsables des vols à main armée, des agressions, des trafics d'organes humains, des enlèvements (kidnapping), de meurtres, de détournements et de perturbations à l'ordre public.

Alors que toutes ces étiquettes attachées aux gangs sont pour beaucoup vraies, on ignore souvent de remonter à l'origine et aux sources de nutrition des gangs en Haïti qui prennent actuellement le contrôle de la quasi-totalité des lieux stratégiques de la capitale centralisée d'Haïti. Car, si toute célébrité n'est que le fruit d'une conjoncture (Mohammed Moulessehoul), il revient à ne jamais mettre les charrues avant les bœufs (François Rabelais). À cet effet, des solutions pouvant aider à l'éradication ou à la réduction progressive des gangs en Haïti ne manquent pas. Toutefois, ce qu'il manque n'est autre que des solutions durables et non conjoncturelles.

Cadre méthodologique

Pour répondre à la question liée à l'origine contemporaine des gangs armés en Haïti, ce travail s'inscrit dans deux objectifs de recherche. Le premier objectif est descriptif tandis que le second est explicatif. À cet effet, cette analyse s'inscrit dans des méthodes scientifiques historiques (rétrospectives), d'observation et corrélationnelle. En ce faisant, ces méthodes permettent de cerner quelques caractéristiques des décisions gouvernementales ayant contribué à la gangstérisation d'Haïti d'une part, et de vérifier l'existence et la force d'une corrélation entre les décisions gouvernementales et l'ingérence internationale avec le phénomène contemporain de la gangstérisation d'Haïti d'autre part.

Comment expliquer l'origine des gangs en Haïti ?

Pour expliquer l'origine des gangs en Haïti, il faut nécessairement questionner la faillite de l'État haïtien (Verlin, 2014 ; Gros, 2012 ; Buss, 2009 ; Théodat, 2009), laquelle faillite s'explique aussi par des facteurs de mauvaise gouvernance, d'inadéquation des politiques publiques et d'ingérence de la communauté internationale. La mauvaise gouvernance d'Haïti s'explique par les mauvaises décisions fondées sur l'existentialisme et par l'ambition des gouvernements de sauvegarder le pouvoir anarchiquement et de manière illégitime. À cet effet, hormis quelques rares gouvernements, les différents gouvernements connus par Haïti relèguent les services sociaux de base en arrière-plan au point de placer le pays dans un cycle infernal et parmi les *Pays les Moins Avancés* aussi connu sous le nom de PMA (Vincent *et al*., 2023 ; Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, 2022). Donc, tout porte à croire qu'il y a une corrélation entre mauvaise gouvernance et existence des deminus vulnérables en Haïti qui par la suite sont transformés en agents du système politique. Comme dans d'autres pays à revenu faible et intermédiaire, nos observations en Haïti et divers chercheurs montrent qu'il existe un lien entre la mauvaise gouvernance et le sous-développement (Zabangire, 2024 ; Lovinski, 2023 ; Deshommes, 2014 ; Gros, S.d.). À cet effet, les sections suivantes essaient de retracer l'origine contemporaine des gangs en Haïti selon les politiques gouvernementales et les prises de position de la communauté internationale.

1. **La première vague de création des gangs en Haïti** remonte à la période gouvernementale de François Duvalier (père) et de Jean Claude Duvalier (fils) de 1957 à 1986 suite à la création arbitraire des milices de « *Tonton Makou*t » aussi connues sous le nom de VSN afin de sauvegarder le pouvoir à perpétuité (Chochotte, 2019 ; Chochotte, 2017 ; Gros, 2007). N'ayant reçu aucune formation en sécurité, ces milices servaient surtout comme un service d'intelligence et de protection du régime contre tout

opposant politique. Par ailleurs, ses membres commettaient d'énormes exactions contre les droits et la liberté des haïtiens, ils les dépouillaient de leur existence socioéconomique et de leur droit civil et politique. Ainsi, les membres de cette milice constituaient l'arme de la répression étatique. Il est à rappeler que le soutien de l'unité des *Tontons Makout* formée d'une paysannerie armée a aidé le gouvernement de Duvalier à réprimer l'opposition politique et permet au régime de rester au pouvoir pendant près de trois décennies (Chochotte, 2017 ; Peschanski, 2015). Toutefois, Plus tard, ils sont devenus des gangs politiques lourdement armés (Luzincourt & Gulbrandson, 2010) s'attaquant aux civiles y compris des politiciens et hommes d'affaires.

2. Après la dissoute du corps des Tonton Makout en 1986, c'est-à-dire lors de la chute des Duvalier, il fut créé une bande criminelle désignés « attachés » suite au coup d'état subi par Jean Bertrand Aristide. Ces attachés travaillaient pour des politiciens, des policiers et à leurs fins personnelles. Selon Alcin *et al.* (2023), la gangsterisation d'Haïti s'explique par les troubles socio-politiques où les « attachés » qui ont combattu le régime politique de Jean Bertrand Aristide auront été associés au même rang que les zenglendos et autres gangs existant dans chaque recoin du pays. À cette époque, en se servant de tous les moyens socio-politique pour combattre le régime d'alors, le Front Révolutionnaire Armé pour le Progrès d'Haïti, puis devenu Front pour l'Avancement et le Progrès Haïtien (FRAPH), un mouvement politique, a contribué dans le renforcement des gangs dans le pays. Ce fut **la deuxième vague de création des gangs en Haïti**.
3. **La troisième vague de création et renforcement des gangs en Haïti** remonte aux gouvernements du fameux président Jean Bertrand Aristide élu démocratiquement après la période de transition succédant la chute du régime dictatorial des Duvalier. Ayant subi un coup d'état, une fois de retour dans le pays avec l'appui militaire des États-Unis d'Amérique, le gouvernement d'Aristide a créé en 2000 sa propre milice dénommée les « *Chimères* » afin soutenir son régime politique combattu par une forte opposition fédérée (Munro, 2013 ; Sanders, 2007 ; Dupuy, 2006 ; Jalabert, 2005). Mais, au commencement, cette milice a été connue sous le nom de « Baz », une forme d'organisations communautaires aidant dans le développement de leurs communautés. Trop politisées, ces organisations ont été déviées de leurs objectifs initiaux à des ambitions partisanes et politiques en affichant leur côté violent et anarchiste. En se servant de vulnérables gens et partisans comme des bandits politiques baptisés «

Chimères », Jean Bertrand Aristide ne prêchait plus la théologie de la libération mais cherche coûte que coûte à consolider arbitrairement son pouvoir et celui de son parti politique *Lavalas*. Comme les gouvernements prédécesseurs, le régime Lavalas a contribué dans la création et le renforcement des gangs en Haïti à travers leurs approches clandestines de consolidation du pouvoir et au détriment de la majorité absolue des haïtiens.

4. **La quatrième vague de renforcement des gangs en Haïti** s'explique par le renforcement des organisations de base dans le but de les inciter à voter et faire le bourrage d'urnes pour des candidats aux postes de présidents, sénateurs, députés, maires, etc. Étant vulnérables et ayant reçu des pistolets et munitions, les gangs se sont proliférés surtout dans la capitale d'Haïti à cause de la précarité de leurs membres et l'ambition d'avoir plus. Delà, hormis quelques rares politiciens, la majeure partie des candidats aux présidentielles, législatives et municipales ne sont pas exemptés d'entreprendre des relations avec des bandits ou des jeunes haïtiens vulnérables en leur fournissant des armes ou de l'argent pour favoriser le bourrage d'urnes ou pour créer le chaos dans des centres de votes où les intentions de vote ne jouent pas en leur faveur (Kitroeff & Crowley, 2021 ; Wisler, *et al*., 2021 ; Beaulière, 2016 ; Roc, 2007). En ce qui concerne cette vague, presque tous les régimes politiques haïtiens s'en est puisée et bénéficiée. Le pis, après la tenue des élections, les armes servent naturellement d'outils de rançonnage de la population.

5. **La cinquième vague de renforcement des gangs en Haïti** s'explique par la prise du pouvoir par les « *Bandi legal* » ayant à leur tête le fameux président Joseph Michel Martelly côtoyé par son premier ministre Laurent Lamothe et ses alliés de toujours qui se réclamaient naturellement d'être les premiers bandits légaux en Haïti. Avec la prise du pouvoir sous un régime qui vante le mérite du banditisme, un choc psychologique est transformé en une vertu au point d'avoir une influence sur des jeunes vulnérables en se bâtissant de bandits légaux. Quel paradoxe : un bandit qui est légal ! Au cours de ce quinquennat, des organisations de la société civile haïtienne font mention des cargaisons d'armes importées par le gouvernement de Laurent Lamothe et distribuées à des groupes armés de la capitale du pays afin de sauvegarder leur pouvoir (Joseph, 2018).

6. **La sixième vague de création des gangs en Haïti** s'explique, d'après des organisations de la société civile, par l'ambition de la reprise du pouvoir par le régime des « *Bandi*

legal » après que leur poulain au pouvoir, le défunt Jovenel Moïse lâchement assassiné, promettait de remettre le pouvoir au peuple. Chose qui a été mal perçue par le régime « Tetkale » des des « Bandi legal ». Pour Lyonel Trouillot cité dans l'émission animée par Hyppolite (2021), « *le régime PHTK utilise le banditisme comme arme politique* ». Ce qu'il qualifie terrible dans l'histoire d'Haïti. Plus loin, Byron (2022), l'arrivée de Michel Martelly du régime PHTK au pouvoir a facilité le grand banditisme où le crime organisé s'est offert le bouclier de la légalité. Cette vague s'explique également par l'ambition de l'opposition politique, notamment le Secteur Démocratique et Populaire (SDP) d'utiliser tous les moyens pour déstabiliser le pouvoir d'alors et inciter sa démission avant la fin de son quinquennat. Le SDP avait comme porte-parole le fameux maître André Michel qui se surnommait l'avocat du peuple. À cette époque, le SDP inventa le « *Pays Locked* », une forme de confinement politique ou mieux encore de couvre-feu imposé à tout le monde visant à paralyser les activités socioéconomiques et administratives, ce afin de provoquer la démission du gouvernement et du président de l'époque. Au cours de cette période, le SDP a fait la promotion du gangstérisme comme une forme de désobéissance civile et de combat politique pour assurer l'avenir de nouvelles générations. Le slogan de l'époque fut « *Barikad se avni jenès* » ou mieux encore « *Barikad se avni nou* », c'est-à-d*ire le « confinement et le couvre-feu politique est l'avenir de la jeunesse* » ou encore mieux le « *confinement et le couvre-feu politique est notre avenir* ». Après les mouvements sociopolitiques et l'assassinat du président d'alors, il n'y a pas eu de désarmement ni de mieux-être tels que promus. Paradoxalement, le nombre de gangs sévissant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, capitale d'Haïti, augmente à 23 en octobre 2023 sur 162 existant sur tout le territoire national (Loop News, 2023 ; Geffrard, 2021).

7. **La septième vague de renforcement des gangs en Haïti** s'explique par la reconnaissance du Bureau Intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) des vertus de la fédération des gangs dans la zone métropolitaine du pays. Car, dans un rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, au Conseil de Sécurité sur la situation d'Haïti, le BINUH aurait fait croire que la fédération des gangs armés dans la zone métropolitaine fait baisser de 12 % le nombre de d'homicides volontaires entre le 1er juin et le 31 août 2020 » (Alphonse, 2020 ; Vant Bèf Enfo, 2020). Ce que la communauté haïtienne percevait comme un appui et une satisfaction de la communauté internationale du fait les gangs étaient fédérés. Plus tard, malgré l'existence des bandes

> sonores, Madame Lalime parle plutot de « mésinterprétation » de ce contenu qui a provoqué un soupçon de la communauté internationale dans la crise sécuritaire d'Haïti. Perçue comme une forme d'ingérence de la communauté internationale pour certains, cette reconnaissance fut considérée comme une médaille pour les gangs. Par ailleurs, des organisations, des rapports et des citoyens haïtiens fustigent des pays qui se disent amis d'Haïti d'être les responsables de l'alimentation des gangs en armes, munitions et autres objets militaires. Car, Haïti ne produit pas armes et munitions. Ceci dit que tous les armes et munitions sont importées en provenance d'autres pays de la région caribéenne et américaine.

Suite à l'exposition de ces faits, il y a lieu de vérifier l'existence et la force d'une corrélation significative entre les décisions gouvernementales avec le phénomène contemporain de la gangstérisation d'Haïti en Haïti. Car, l'ambition des régimes politiques haïtiens de perdurer illégitimement au pouvoir sans résoudre les problèmes fondamentaux du peuple haïtien en alimentant le banditisme dans le pays à des fins politiques et électorales consiste un facteur de gangstérisation. Plus loin, il y a lieu de vérifier l'existence et la force d'une corrélation significative entre les pays responsables de l'alimentation des gangs en armes et munitions avec le phénomène contemporain de la gangstérisation d'Haïti. Car, si des mesures ont été prises par ces pays pour arrêter la vanne alimentant les gangs en armes et munitions à partir leurs propres ports et aéroports, la gangstérisation contemporaine du pays aurait diminué progressivement par manque d'intrants et, parallèlement, la Police Nationale d'Haïti (PNH) et les Forces Armées d'Haïti (FAd'H) auraient l'avantage de vaincre les gangs siégeant la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Pourquoi la population haïtienne fustige toujours la communauté internationale de leur malheur comme si Haïti était victime d'un complot international ?

Pour répondre cette question, il aurait fallu un cours d'histoire d'Haïti depuis la colonisation de ce pays par l'Espagne qui a détruit massivement la majeure partie des habitants de l'île, puis par la France qui a procédé à la traite négrière pour remplacer les indigènes éliminés par les colons espagnols en imposant son *code noir* réputé comme l'un des systèmes d'exploitation des plus arbitraires et inhumains que le monde n'a jamais connu. Ensuite, il faudrait passer en revue l'occupation d'Haïti par les États-Unis d'Amérique de 1915 à 1934 afin de d'imposer son hégémonie. Eu égard à Étienne (2007) et Tremblay (2005), l'occupation américaine est perçue comme la conséquence de l'effondrement de l'État haïtien. Entre autres, il y a eu

d'innombrables interventions de forces militaires de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation des États Américains (OEA) en Haïti qui en guise de résoudre certains problèmes ont empiré la situation d'Haïti à travers la transmission d'une épidémie de choléra qui a infecté plus de 800 000 haïtiens et qui a tué plus de 10 000 sans compter bon nombres d'exactions commises par les soldats étrangers. Pour certains haïtiens, ces missions de la communauté internationale ont beaucoup plus aidé dans le repeuplement du système d'exploitation inégalitaire et de monopolisation existant en Haïti.

Toutefois, la réponse la plus élémentaire serait de dire que c'est le comportement de la communauté internationale qui explique cette haine des Haïtiens contre l'Occident. Par contre, si l'on veut connaître la raison qui explique pourquoi la population haïtienne fustige toujours la communauté internationale de leur malheur, il faut se remontrer au *Congrès de Vienne* en 1814 où tous les États participant au congrès hormis la Russie ont appuyé la France, ancienne métropole de Saint-Domingue actuellement Haïti, de dédommager les colons Français d'une indemnité exorbitante de 150 millions de francs-or équivalente actuellement à plus de 500 millions de dollars américains d'après Baron (2022), Brabant (2022), Porter *et al*. (2022), Blancpain & Gainot (2019), Brière (2009) et Blancpain (2003). Pour ce faire, Haïti a pris ¾ siècle pour payer cette indemnité obligée par l'occident dès sa fondation. Cette indemnité de l'indépendance d'Haïti gagnée sur le champ de bataille constitue comme le premier braquage des temps modernes qui sera finalement soldée en 1878 par Haïti grâce à un emprunt placé en 1875 chez une banque française qui aurait aidé à la construction de la Tour Eiffel. En voulant avoir la reconnaissance d'une communauté internationale qui n'acceptait pas la liberté de la première république noire libre au monde, Haïti paie encore son passé historique hypothéquant encore et encore son développement et l'avenir des nouvelles générations haïtiennes. Face à la crise actuelle, comment réduire ou éradiquer les gangs en Haïti ?

Comment éradiquer les gangs en Haïti ?

L'éradication des gangs en Haïti ne devrait pas rentrer dans une approche conjoncturelle mais de préférence dans une dynamique structurelle et durable. Par conséquent, il revient à résoudre ce problème dans une approche endogène et participative. Car, tuer les gangs n'arrêtera ni ce fléau ni la germination de nouveaux membres de gangs. En conséquence, les gouvernements haïtiens doivent résoudre les problèmes fondamentaux des haïtiens. Car, un pays où l'électricité, l'eau potable, l'accessibilité à des routes et à l'internet représentent un luxe n'est pas encore appelé à être sécuritaire à tous les niveaux de vie.

Considérant qu'Haïti fait partie des pays les plus inégalitaires de la planète, il faut de la justice sociale, il faut de l'égalité des chances, il faut de l'unité en Haïti telles que la devise haïtienne le veut. Ce n'est pas une décision unidirectionnelle et en silo qui va résoudre la crise sécuritaire d'Haïti. Car, dans les mêmes conditions, les mêmes causes produisent les mêmes effets. L'insécurité prévalant en Haïti est une variable dépendante d'une épouvantable série de variables indépendantes. Momentanément, la variable dépendante n'est pas manipulable alors que les variables indépendantes sont connues et peuvent être manipulées. En conséquence, la seule façon de réduire ou d'éradiquer l'insécurité (variable dépendante) en Haïti demeure d'améliorer les conditions de vie (variables indépendantes) des populations haïtiennes de manière durable (socialement, économiquement et écologiquement).

Conclusion

Certes, les gangs armés font partie du problème et constitue le bras opérationnel de la crise sécuritaire d'Haïti qui devient progressivement chronique comme une crise multidimensionnelle émaillée d'une instabilité répétitive. Toutefois, il faut des politiques adéquate et sociales pour combattre le développement des gangs dans le pays. Ainsi, la solidarité du peuple haïtien est un facteur pouvant aider à l'éradication des gangs dans le pays. Pour ce faire, il faut structurellement améliorer les conditions de vie et augmenter le niveau de vie des Haïtiens. Car, il est inconcevable que plus de 6 millions d'Haïtiens sur 11 905 897 vivent en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2,41 dollars américains par jour, et plus de 2,5 millions d'Haïtiens sont tombés en-dessous du seuil de pauvreté extrême, vivant avec moins de 1,23 dollar américain par jour (Programme des Nations Unies pour le développement, 2023 : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2021).

Comment un pays avec ce seuil de pauvreté peut-il connaître un faible taux de criminalités, d'enlèvements, de viols, de vols, de trafic d'organes, d'instabilité socio-politiques, etc. ? Y a-t-il un moyen ou une approche pour résoudre le problème d'insécurité en silo, et ce sans tenir compte d'une approche holistique, endogène et participative ? N'est-il pas le moment pour les gouvernements haïtiens d'agir sur les indicateurs de développement humain (IDH) plutôt que d'agir sur des facteurs conjoncturels rien que pour sauvegarder le pouvoir contre le bien commun ?

Références

Alcin, J., Alphonse, R., Blanchard, C., & Enezer, J. M. (2023). Le long règne des gangs. *Revue Projet*, (2), 81-83.

Alphonse, R. (2020, 6 octobre). Selon l'ONU, grâce au G9, moins de morts violentes mais plus d'enlèvements. *Le Nouvelliste*.

Baron, A. (2022, 24 mai). *La «rançon» de l'indépendance, payée par Haïti à la France, remise en lumière*. *Le Devoir*.

Beaulière, A. (2016). *Haïti: changer d'ère*.

Blancpain, F. (2003). Note sur les «dettes» de l'esclavage: le cas de l'indemnité payée par Haïti (1825-1883). *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 90(340), 241-245.

Blancpain, F., & Gainot, B. (2019). Les négociations des traités de 1838. La Révolution française. *Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, (16).

Brabant, J. (2022, 23 mai). 525 millions d'euros, le prix payé par Haïti à la France pour sa liberté. *MediaPart*.

Brière, J. F. (2009). Le baron Portal et l'indépendance d'Haïti, 1818–1821. *French Colonial History*, 10(1), 97-108.

Buss, T. F. (2009). *Haiti in the balance: Why foreign aid has failed and what we can do about it*. Rowman & Littlefield.

Byron, J. P. (2022, 29 août). Haïti : Comment sortir de la terreur criminelle et aveugle instaurée par les "bandits légaux" ? *AlterPresse*.

Chochotte, M. (2017). *The History of Peasants, Tonton Makouts, and the rise and fall of the Duvalier dictatorship in Haiti* [Doctoral dissertation].

Chochotte, M. (2019). Making peasants chèf: The Tonton makout militia and the moral politics of terror in the Haitian countryside during the dictatorship of François Duvalier, 1957–1971. *Comparative Studies in Society and History*, 61(4), 925-953.

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CENUCED). (2022). *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle*. New York, USA : United Nations Publications.

Deshommes, O. (2014). *Le développement endogène: le cas d'Haïti de 2000 à 2010*.

Dorcé, R., & Claude, P. M. J. (2016). Le Collectif des Universitaires Citoyens, une expérience de recherche participative en Haïti. *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux.* Pour une science ouverte juste, au, 368.

Dupuy, A. (2006). *The prophet and power: Jean-Bertrand Aristide, the international community, and Haiti*. Rowman & Littlefield Publishers.

Étienne, S. P. (2007). *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*. Presses de l'Université de Montréal.

Geffrard, R. (2021, 2 juillet). Les différents gangs auraient plus de 3 000 soldats et autant d'armes, selon les autorités haïtiennes. *Le Nouvelliste*.

Gros, J. G. (2007). *Le Prix du sang: La résistance du people haïtien à la tyrannie. Tome 1: François Duvalier (1957-1971)*.

Gros, J. G. (2012). *State failure, underdevelopment, and foreign intervention in Haiti*. Routledge.

Gros, J. G. (S.d.). Le sous-developpement haïtien et la persistance de l'autoritarisme duvalierien.

Hyppolite, P. (2021, 13 avril). Chita Pale | La vie n'a aucune valeur pour le régime PHTK. Leur unique but c'est de rester au pouvoir. AyiboPost.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. (2021). *Estimations de la population*. IHSI.

Jalabert, L. (2005). Un populisme de la misère: Haïti sous la présidence Aristide. Poverty Populism: Haiti under the Presidency of Aristide"). Amnis. *Revue de Civilisation contemporaine de l'université de Brétagne Occidentale Europes/Amériques*, 5.

Joseph, L. (2018, 11 juillet). Michel Martelly, Laurent Lamothe et consorts dans les lunettes de la justice américaine. *Haïti Observateur*.

Kitroeff, N., & Crowley, M. (2021). US Habit of Backing Strongman Allies Fed Turmoil in Haiti. *International New York Times*, NA-NA.

Loop News. (2023, 21 octobre). Les données de l'ONU sur les gangs en Haïti. *Loop News*.

Lovinski, V. P. A. (2023). *Haïti: le sous-développement durable*. University of Ottawa Press.

Luzincourt, K., & Gulbrandson, J. (2010). *Education and Conflict in Haiti*. US Institute of Peace.

Munro, M. (2013). The Apocalyptic Creole, from Dessalines to the Chimères. *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, 17(1), 105-120.

Peschanski, J. A. (2015). STATE-MIDDLEMAN VIOLENCE: MAKING SENSE OF CRIMES IN PAPA DOC'S HAITI. *Teoria & Pesquisa Revista de Ciência Política*, 24(1).

Porter, C., Méheut, C., Apuzzo, M. and Gebrekidan, S. (2022, May 20). LA RANÇON : À la racine des malheurs d'Haïti:des réparations aux esclavagistes. *The New York Times*.

Programme des Nations Unies pour le développement. (PNUD, 2023). Haïti : Réduction de la pauvreté, un développement qui ne laisse personne de côté. PNUD.

Roc, N. (2007). Haïti: un an après les élections, quel espoir?. *La Chronique desAmeriques*. Retrieved from.

Sanders, R. (2007). Afterword: Chimère, the 'N'word of Haiti. *Press for Conversion*, 61, 50-51.

Théodat, J. M. (2009). Haïti: le bon grain et l'ivraie du commerce mondial des produits vivriers. *L'information géographique*, 73(1), 65-81.

Tremblay, J. M. (2005). *Suzy Castor, L'occupation américaine d'Haïti*.

Vant Bèf Enfo. (2020, 27 octobre). Haïti : Position des Nations Unies sur la fédération des gangs armés, Helen Lalime parle de « mésinterprétation ». Vant Bèf Enfo.

Verlin, J. (2014). Haïti: État failli, État à (re) construire. *Cahiers des Amériques latines*, (75), 25-40.

Vincent, M. D., Petit-Frère, S. & Vincent, M. M. (2023). Haïti : Kenya et Haïti : un résumé comparatif des deux pays selon les données. *Centre de Recherche Intégrée et Scientifique d'Haïti (CRISH)*, 1(7), 81-90. Consulté sur https://www.lescientifique.org/volume1numero7

Wisler, D., Kissi, I., Bernard, A., & Coya, R. A. (2021). *Justice et sécurité en Haïti*.

Zabangire, B. (2024). Théories explicatives du sous-développement de la République Démocratique du Congo. *Revue Palais de la decouverte* (Paris, France).